

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE
D'UN CANOT RAPIDE
AVEC MOTEUR**

Objet du marché

Fourniture d'un équipement roulant : Un canot rapide

Pouvoir adjudicateur

Caritas International Belgique
26, Avenue Basoko, Commune de la Gombe Ville
Province de Kinshasa
République Démocratique du Congo

**Date de parution de la
publicité : 08/11/2024**
**Date limite de remise des
offres : 08/12/2024 à 17h00**

**Numéro dossier d'appel d'offres :
001/AON/CIBE.RDC/ECHO/2024**

Novembre 2024

Caritas International Belgique, en consortium avec 7 partenaires locaux et internationaux - Caritas Développement Kinshasa, Caritas Congo asbl., Commission Diocésaine Justice et Paix de l'Archidiocèse de Kinshasa, MAGNA, Street Child UK et, APEDC-RDC a choisi de mettre en œuvre son projet LISANGA dans les deux zones de santé de Kwamouth et de Maluku II, fortement touchées par la crise du Mai-Ndombe. Ces zones sont encore victimes des attaques des Mobondo et affrontements entre les assaillants et les forces de sécurité, avec des conséquences néfastes dans tous les secteurs. Dans ces ZS, le consortium se positionnera dans les AS de Mpoli (cité de Kwamouth), de Masia-Kwa et de Ngambomi pour la ZS de Kwamouth, et dans les 3 AS le long de la RN-01, c'est-à-dire Dumu, Mbankana et Mongata, pour la ZS de Maluku II.

Préliminaire

Les soumissionnaires doivent mentionner la référence ci-dessus dans toutes les communications.

En présentant son offre, **le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des exigences qui régissent ce marché quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.**

Toute demande d'information complémentaire concernant le présent appel d'offres peut être adressée à Caritas International au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres :

A l'intention de Monsieur Guillaume KANDA, à l'adresse e-mail ci-dessous :

RepresentationRDC@caritasint.be, avec copie à g.kanda@caritasint.be

A - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Représentation de Caritas International Belgique en RDC
26, Avenue Basoko, Commune de la Gombe, Ville
Province de Kinshasa
République Démocratique du Congo

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est la fourniture et la livraison d'un canot rapide :

- Le canot rapide répondant aux caractéristiques détaillées dans l'annexe 1

Lieu de livraison du véhicule : siège de la Caritas International Belgique à Kinshasa, avenue Basoko 26, commune de la Gombe, ville province de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ

Le marché passé au terme de la consultation sera un marché d'une durée d'exécution de 30 jours calendrier. La livraison devra donc avoir lieu au maximum dans 30 jours après remise du bon de commande.

CALENDRIER

Evènement	DATE	HEURE
Publication de l'offre	06/11/2024	-
Limite de remise des offres	05/12/2024	17h00
Séance d'ouverture des offres	06/12/2024	à 10h00
Notification de l'attribution du marché	-	-

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES / CONVENTIONS DE PRIX

Les offres présentées devront être formulées suivant les caractéristiques énumérées à l'article 2, il y sera annexé le tableau qui comprendra les informations suivantes :

- Nom et adresse du soumissionnaire,
- Désignation commerciale de l'article proposé,
- Remises en % (le cas échéant),
- Prix unitaire net H.T.,
- Délai de livraison.
- Date, signature, cachet de la société.

ARTICLE 5 - COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats devront présenter :

1. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, attestant :
 - qu'il est en ordre avec ses obligations fiscales et sociales
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au casier judiciaire.
2. Le " tableau de présentation des offres " rempli selon les précisions données à l'article 4 ci-dessus,
3. Le cahier des charges paraphé, daté et signé,
4. Descriptif des produits proposés (catalogue),
5. Les notices complémentaires précisant la durée de la garantie couvrant aussi bien les composants que le service après-vente (la main d'œuvre)
6. Tout document jugé nécessaire à l'appui de son offre.
7. Les documents suivants sont à annexer :
 - Autorisation de fonctionnement ;
 - Bilan synthèse de l'année 2023 ;
 - Numéro impôt ;
 - Attestation de paiement de l'impôt sur le revenu de 2023 ;
 - Attestation de paiement de la CNSS.

Les frais pouvant être engagés dans la préparation du dossier sont à la charge du soumissionnaire et ne pourront pas être remboursés en cas de non sélection.

ARTICLE 6 - MODALITES D'ETABLISSEMENT DE PRIX

Les candidats établissent leur proposition de prix établi en H.T. suivant les modalités de l'article 4.

ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours suivant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 - REMISE DES OFFRES

Les propositions seront placées sous enveloppe cachetée. L'enveloppe portera en suscription la mention :

**CARITAS INTERNATIONAL
BELGIQUE MARCHE /
FOURNITURE D'UN CANOT
RAPIDE
NE PAS OUVRIR avant le 06/12/2024 à 10
heures, avec le Numéro de l'appel d'offre**

La soumission devra être déposée en main propre sous plis fermés à l'adresse suivante :
26, Avenue Basoko, Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa, République
Démocratique du Congo, au plus tard le 05/12/2024 à 17 heures, date et heure de réception
avec accusé de réception.

Les plis seront déposés au bureau de la représentation avec accusé de réception ou à l'adresse
e-mail suivante : ReopresentationRDC@caritasint.be

ARTICLE 9- RETRAIT/MODIFICATION/ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE

Tout soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite fixée pour la
présentation des offres à condition d'un avis écrit de cette modification ou du retrait.

Caritas International Belgique peut décider d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment,
en particulier à la lumière du rapport d'évaluation, dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant
d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu
réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques de l'offre ont été fondamentalement
modifiés ;
- Lorsque les circonstances exceptionnelles, ou de force majeure, rendent impossible
l'exécution normale du contrat ;
- Lorsque toutes les offres retenues sur le plan technique excèdent les ressources
financières disponibles ;
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités graves de procédures, ayant empêché une concurrence
loyale.

En cas d'annulation du présent appel d'offres par Caritas International Belgique, les soumissionnaires en seront avertis et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 10 - OUVERTURE DES PLIS - EXAMEN DES PROPOSITIONS

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera en fonction des critères suivants :

- Le prix proposé
- L'offre technique
- Le délai de livraison
- La valeur qualitative et fonctionnelle de l'offre
- Garantie et service après- vente
- La capacité institutionnelle à fonctionner légalement

Le prix sera présenté en dollar Américain, en cas de présentation dans une autre monnaie un taux ayant cours légal ou son équivalent dans la monnaie précitée devra être indiqué.

ARTICLE 11- NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE PASSATION DE MARCHÉ

Avant l'expiration de la date de validité des offres, Caritas International Belgique informe l'attributaire, par écrit, que son offre a été retenue. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre maintenir la validité de sa soumission pendant 30 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

ARTICLE 12- NOTIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS

Caritas International Belgique avisera tout soumissionnaire non retenu dans le meilleur délai possible qui suit la conclusion du contrat sans excéder la date ultime de validité des offres.

<p style="text-align: center;">B - CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES</p>
--

ARTICLE 13 - FORMALISATION DE LA COMMANDE ET CONDITIONS DE PAIEMENT

L'offre de prestation retenue fera l'objet d'une notification des pièces du marché par Caritas International Belgique.

Le paiement interviendra à l'issue de la livraison complète du canot. Il s'effectuera suivant les règles requises de la comptabilité notamment, par présentation de la facture et le bon de livraison.

Les factures afférentes au paiement seront établies en dollars et en deux exemplaires, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier,
- L'identité bancaire ou postale telle qu'elle est précisée à l'acte d'engagement,
- Le numéro du bon de commande pour chacune des livraisons,
- La fourniture livrée exactement définie,
- Le montant de la prestation exécutée,
- Le prix des prestations accessoires,

LBA

- Le taux et le montant des taxes,
- Le montant H.T,
- La date de facturation.

La totalité du paiement est due à compter de la livraison de l'intégralité de la prestation prévue au contrat (canot rapide équipé avec options le cas échéant).

ARTICLE 14 – PRIX

Le prix à facturer sera en hors taxes et devra comprendre tous les frais afférents au transport jusqu'au lieu de livraison.

Le prix sera ferme du 05/12/2024 au 05/02/2025 et non ajustable.

ARTICLE 15 – NEGOCIATION DE L'OFFRE

Caritas International Belgique se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont l'offre a été retenue ; cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

ARTICLE 16 – GARANTIE DE BONNE EXECUTION

Le fournisseur de l'offre retenue fournira une **garantie de 5%** du prix total de son offre à verser sur le compte de Caritas International Belgique qui lui sera indiqué à la passation de la commande. Cette garantie donne obligation à l'attributaire du marché l'établissement du bon de commande. Cette garantie est restituée en totalité à la livraison totale de l'objet de l'offre.

ARTICLE 17 – LANGUE DU MARCHÉ

Le dossier de soumission et toutes les correspondances relatives à ce marché seront rédigés en français.

<p style="text-align: center;">C – CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES</p>

ARTICLE 18 - DELAI D'EXECUTION

La livraison sera effectuée de 9h00 à 17h00 à la date précisée sur le bon de commande, et au lieu indiqué sur celui-ci.

En cas d'impossibilité de livrer dans le délai convenu, le fournisseur en avisera préalablement Caritas International Belgique 15 jours avant. La livraison en tout état de cause devra être exécutée dans le nouveau délai qui lui sera imparti.

Si la livraison n'intervient pas dans le délai prévu, le retard entraînera une pénalité de 0,5% du prix total de l'offre par jour, au-delà de 30 jours de retard l'offre sera annulée par l'Attributaire du marché.

ARTICLE 19 - CONDITIONS DE LIVRAISON

Le canot rapide sera accompagné d'un bon de livraison indiquant :

- Le nom du titulaire du marché,
- La date de livraison,

LOA

- La référence de la commande,
- Le numéro du lot
- La nature de la marchandise,
- Les prix unitaires et totaux

ARTICLE 20- VERIFICATIONS ET RECEPTION

Le canot fourni est neuf avec tous les équipements nécessaires de mise en circulation (kit de sécurité) et présente toutes les garanties de bon fonctionnement.

Les descriptions techniques indiquées dans l'annexe sont des prescriptions minimales. Les vérifications techniques et qualitatives (accessoires, qualité) seront effectuées à l'instant et sur le lieu de la livraison par un comité ad hoc qui sera mis en place et sous l'égide de Caritas International Belgique.

Vérification :

Il est procédé à la vérification de la conformité entre les spécifications techniques du dossier du soumissionnaire et des données prélevées lors de la réception en référence au bon de commande et de livraison.

En cas de non-conformité, un canot de remplacement identique est proposé sans frais supplémentaire dans le délai qui sera imparti au titulaire du marché.

Remplacement :

Le remplacement non effectué dans le délai imparti, donne droit à l'attributaire du marché de recourir à d'autres fournisseurs et les frais qui seraient occasionnés par le titulaire déchu du marché sont à sa charge et non négociables et retenue dans la garantie de bonne exécution de l'offre.

Réception :

La réception est prononcée par l'Administrateur de la représentation de Caritas International Belgique ou son délégué, qui vise le duplicata du bon de livraison remis au titulaire. Le duplicata visé vaut procès- verbal de réception.

ARTICLE 21 - LITIGES

Tout différend survenant à l'occasion de l'exécution du marché et n'ayant pu être réglé de façon amiable entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché, le différend sera porté au tribunal de grandes instances de Kinshasa de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 07/11/2024

Liliane BITONG AMBASSA



Représentante Pays



Représentation RD Congo

Annexe : Spécifications techniques du canot rapide

Spécifications techniques :

Général	<ul style="list-style-type: none">• Canot rapide neuf• Le canot doit répondre aux normes internationalement reconnues concernant la fabrication et la sécurité des canots et remplir les conditions nécessaires pour l'homologation en RD Congo.
Caractéristique	<ul style="list-style-type: none">• Longueur de la coque : 10 mètres• Largeur ht : 1,70 mètres• Hauteur ht : 0,70 mètres• Poids à vide : 2000 Kg• Tirant d'eau : 2,5 tonnes de charges utiles +/- 35 cm Avec une tonne de charge utile +/- 10 cm• Motorisation conseillée : 200 CV (HB 2 temps)• Matériaux : composite polyester agréé pour la navigation Matériaux haute résistance.• Coque : Spécialement renforcée pour la navigation en Afrique, fonds de type plat avec tunnel.
Options	<ul style="list-style-type: none">• Toiture en PRV avec arceaux métalliques plus bâches déroulantes• 8 sièges passagers (2 x2) démontables• Coffre avant• Siège coffre pour barreur• Coffre batterie• Chaise pour fixation moteur de secours• Feux de navigation• Montage moteur, réglages et mise à flot